

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mars 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 24 mars 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de l'Ouganda
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre de mon gouvernement au sujet du rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) (S/2000/203, annexe I), et plus particulièrement du paragraphe 67, selon lequel l'Ouganda aurait participé au ravitaillement des aéronefs de l'UNITA (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire communiquer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité à titre d'information supplémentaire, et le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Fred **Beyendeza**

Annexe

Lettre du Gouvernement ougandais concernant le rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA)

Le rapport qui vient d'être publié par le Groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'UNITA contient des allégations graves et infondées, selon lesquelles des avions étaient parfois ravitaillés à Entebbe (Ouganda) avant de poursuivre leur route à destination ou en provenance d'Andulo (Angola).

Le Gouvernement ougandais déclare de manière catégorique que cette allégation est non seulement mensongère mais dénuée de tout fondement. Le 16 février dernier, le Groupe d'experts s'est rendu en Ouganda afin d'enquêter sur les allégations selon lesquelles il existerait une coopération entre l'Ouganda et l'UNITA, en contravention des sanctions des Nations Unies. Il a eu des discussions approfondies avec de hautes personnalités gouvernementales qui lui ont expliqué que l'Ouganda ne disposait que d'un seul aéroport international à Entebbe, que cet aéroport était utilisé par de nombreux aéronefs et qu'il était impossible d'effectuer des vols secrets, et encore moins de mener des activités de ravitaillement, sans être remarqué.

Le Gouvernement est donc surpris que le Groupe d'experts n'ait pas tenu compte de ces explications et ait inclus dans son rapport cette allégation infondée. L'inclusion de tels mensonges suscite des doutes quant au sérieux de l'ensemble du travail effectué.

Avant même que le Groupe d'experts ne se rende en Ouganda, le premier Vice-Premier Ministre/Ministre des affaires étrangères, préoccupé par les allégations relatives à l'assistance que l'Ouganda fournirait à l'UNITA, en violation des sanctions, avait, en février 1999, adressé une lettre au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, avec copie au Secrétaire général de l'ONU, leur demandant de bien vouloir faire vérifier ces affirmations.

Le Groupe d'experts n'est resté qu'une seule journée en Ouganda, bien qu'il ait été invité à séjourner plus longtemps afin d'effectuer un travail exhaustif. De plus, le Gouvernement ougandais avait demandé des détails au sujet d'un message qui aurait été adressé d'Ouganda par télécopie au Président zambien, demandant son intervention afin d'obtenir la mainlevée d'un aéronef sous saisie qui était soupçonné de transporter des marchandises de contrebande pour le compte de l'UNITA; la véracité de ces allégations n'a pas été établie à ce jour.

Le Gouvernement ougandais a coopéré avec les autorités angolaises qui sont venues en Ouganda et ont pu se rendre dans les secteurs où elles souhaitaient aller, mais elles n'ont pu obtenir aucun élément de preuve compromettant.

Le Gouvernement ougandais nie catégoriquement s'être livré à des transactions avec l'UNITA et affirme qu'à aucun moment, il n'a agi d'une manière contrevenant aux sanctions imposées par l'ONU.

Le Secrétaire permanent
(Signé) Ralph W. Ochan